

Association « Le monde de Martin »

Siège social : Rue de Saint André

62870 CAMPAGNE-LES-HESDIN

Campagne-les-Hesdin, le 13 mai 2020

Mesdames, Messieurs

Cher(e)s membres de l'association

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'association qui aura lieu cette année le :

Lundi 1^{er} juin 2020 à 20h30

L'ordre du jour sera le suivant :

Bilan moral et adoption

Bilan financier et adoption

Perspectives 2020/2021

Renouvellement du bureau

Questions diverses

Celles-ci devront être communiquées par mail avant le début de l'AGO à l'adresse suivante :

conseildadministration@lemondedemartin.fr

En raison de la pandémie de COVID-19, l'Assemblée se réunira sous forme de visio-conférence comme le permet [l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020](#) portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales de droit privé.

Vous trouverez en seconde page les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et un pouvoir en troisième page.

Association « Le Monde de Martin »

Siège social : Rue de Saint André

62870 CAMPAGNE-LES-HESDIN

Conformément à [l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020](#), l'AGO se déroulera selon les détails énumérés ci-dessous :

❖ **Convocation par tout moyen.**

❖ **Visio-conférence avec la messagerie instantanée Messenger via le lien suivant¹ :**

<https://www.facebook.com/messages/t/3517848261585721>.

❖ **L'assemblée débutera à 20h30 précise².**

❖ **Les pouvoirs sont possibles dans la limite d'un par personne.**

Le pouvoir devra être scanné et présenté sur le groupe avant l'ouverture des débats.

❖ **Un secrétaire de séance sera nommé en début d'AGO.**

Il tiendra à jour les présences ainsi que les éventuelles entrées et sorties en cours d'Assemblée.

❖ **Le quorum ne change pas et il devra être atteint malgré tout.**

❖ **Afin de faciliter les débats, il vous faudra attendre la fin de l'intervention d'une personne et solliciter la parole par tout moyen pour des débats clairs.**

❖ **Les votes se feront à main levés.**

❖ **L'AGO sera enregistrée audio visuellement³.**

❖ **En cas de problèmes techniques majeurs, l'AGO pourra être ajourné et reporté.**

Pour le bureau

Emilie SENECAAT, secrétaire

¹ En cas d'absence de webcam la voix est suffisante, ou de débit insuffisant, il faudra alors s'identifier de façon formelle en début d'Assemblée.

² Un test de connexion sera effectué à 20h20.

³ Si vous ne souhaitez pas être filmé, il vous faudra le signaler en début d'AGO et ne garder que le microphone.

Association « Le monde de Martin »

Siège social : Rue de Saint André

62870 CAMPAGNE-LES-HESDIN

POUVOIR

Je soussigné(e) : _____

donne pouvoir à _____ pour agir en mon nom lors

de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association « Le monde de Martin » qui aura lieu

le lundi 1^{er} juin 2020.

Un seul pouvoir par personne.

Signature des deux requérants

Le mandant :

Le mandataire :